



ASSOCIATION POUR LA PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC NOIR
ET DE LA RIVIÈRE NOIRE

1 mars 2019

Communication importante pour tous les membres de l'APELNRN

Nous désirons faire une mise-à-jour sur les derniers événements qui se sont passés à l'APELNRN, (« Association »). Dans un premier temps, il est extrêmement important de se rappeler que la mission première de l'Association depuis sa fondation est et demeure toujours **la protection de l'environnement du Lac Noir et de la Rivière Noire.**

Beaucoup de projets ont été réalisés par l'Association depuis sa création dont les plus importants sont :

- Fermeture de la pisciculture (Rivière Noire Nord, Ste-Émélie-de-l'Énergie)
- Non concrétisation de l'usine de transformation de boues de fosses septiques (Rivière Noire Nord, secteur St-Damien)
- Régénération et renaturalisation des rives
- Appuis à la municipalité de St-Jean-de-Matha pour son règlement sur les fosses septiques
- Ouvrage de contrôle du niveau du lac (barrage)
- Contrôle d'accès au lac (descente de St-Jean-de-Matha) et vignettes pour les embarcations
- Élagage sur la rivière afin de sécuriser la navigation et aider à limiter la crue des eaux printanière
- Études de l'Université Laval concernant les embarcations motorisées et l'environnement du Lac Noir
- Analyse périodique de la qualité de l'eau
- Code d'éthique des plaisanciers et des riverains
- Mise en place avec les usagers concernés de 4 bouées de wakesurf dans 2 secteurs du Lac Noir
- Installation de 50 bouées et écriteaux pour la navigation
- Déplacement de la tour de communication
- Fermeture du site d'enfouissement de St-Jean-de-Matha
- Organisation d'activités sociales telles que la soirée bénéfice, l'anneau de glace, etc.

Le 13 janvier 2019 s'est tenu un CA (conseil d'administration) et une résolution a été présentée aux membres du CA afin de demander à la Municipalité de St-Jean-de-Matha avec le concours des municipalités de St-Damien et de Ste-Émilie-de-L'Énergie, d'entreprendre des démarches auprès de Transports Canada afin de proscrire **uniquement l'activité de wakesurf** sur le Lac Noir et de tenir une consultation publique à cet égard. Il est primordial de bien comprendre que la résolution ne portait que sur l'activité nautique appelée « wakesurf » en raison des vagues très importantes et du soulèvement des sédiments qui, selon l'étude commandée par l'Association

en 2017 appuyée par la municipalité de St-Jean-de-Matha, était des plus néfaste au Lac Noir en raison de son manque de profondeur et de la largeur du lac.

Lors de ce vote, 11 membres ont voté en faveur de la résolution, 3 contres et 1 membre s'est abstenu. Cette résolution, bien que contraignante pour les quelques amateurs de wakesurf du Lac Noir, assurait que dans le cas où elle serait mise de l'avant par la municipalité il y aurait des mécanismes afin de s'assurer que toutes les opinions seraient entendues et que si la majorité des citoyens rejetait cette restriction, elle ne serait alors pas mise de l'avant. Toutefois, il est clair que cette action n'a pas pour but de restreindre d'autres activités nautiques.

Suite à l'acceptation de cette résolution, 3 membres du CA de l'Association ont remis leur démission et c'est avec regret que nous les voyons quitter le CA de l'Association. Nous les remercions pour le travail effectué au cours des dernières années.

Nous sommes très conscients que lorsque nous limitons l'activité des gens qui s'adonnent à cette pratique, cela ne fait pas l'unanimité et nous le comprenons bien. Par contre, l'intérêt général et la qualité de l'environnement de notre lac doit demeurer prioritaire sur toute autre considération. Nous avons la chance à ce jour de bénéficier d'un lac en relative bonne santé mais qui démontre de toute évidence des signes d'essoufflement. Si rien n'est fait, nous pourrions nous retrouver dans un avenir rapproché avec une situation irréversible de perte de qualité de l'eau et de l'environnement. Avec cette dégradation, les conséquences possibles se transformeront aussi en lourdes pertes des valeurs foncières des propriétés attenantes au Lac Noir et à la Rivière Noire.

Des mesures ont été mise en place l'été dernier afin de contrôler les zones de wakesurf mais le constat démontre que malheureusement cela demeure nettement insuffisant, d'où la position de l'Association.

Vous avez possiblement pris connaissance de la création d'une nouvelle association pour le Lac Noir. Nous espérons qu'ils auront en priorité la protection de notre environnement car nous devons tous agir ensemble maintenant. Ils auront notre appui inconditionnel si leurs actions visent à protéger l'environnement de notre plan d'eau.

Soyez assurés que la prise de position de l'Association est basée uniquement sur des faits évoqués et contenus de l'ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE SUR LA QUALITÉ DES SÉDIMENTS DU LAC NOIR ET LES IMPACTS DE LA NAVIGATION DE BATEAUX À MOTEURS réalisée par les professeurs Rosa Galvez et Sébastien Raymond de l'Université Laval de Québec et appuyée par de nombreuses autres études (35) en rapport avec ce sport de wakesurf partout en Amérique du Nord et les conditions de pratique qui s'y rattachent.

La position de l'APELNRRN n'est aucunement liée à un conflit envers des individus mais bien envers une activité destructive du Lac Noir. Afin de se conformer à notre mission première soit de protéger l'environnement nous devons adopter cette position. Nous sollicitons votre appui afin de supporter notre démarche. Ne rien faire serait de manquer à nos responsabilités envers nos enfants, petits-enfants et à nous-mêmes!

Merci de l'attention que vous porterez à cette initiative.
Le CA de l'APELNRRN